

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2452

présenté par

M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet et Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	1 000 000 000	
Aide à l'accès au logement	1 000 000 000	0	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	0	
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de doubler le forfait charges des APL.

Les loyers des logements n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. En effet, pour les révisions faites à partir d'octobre 2022 et jusqu'en avril 2024, la hausse peut atteindre 3,5% chaque année ! A cela s'ajoute le prix de l'énergie qui n'a cessé d'exploser alors que le bouclier tarifaire a enteriné des hausses successives (4% en février 2022, +15% en février 2023, et encore +10% en août 2023) et que les tarifs réglementés de vente de gaz ont pris fin le 1er juillet 2023.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'augmenter les aides pour le logement pour permettre aux plus modestes de régler leurs factures.

Lors du précédent quinquennat, ce sont 9 milliards qui ont été économisés sur ces aides au logement. Il est donc nécessaire de rattraper ce manque à gagner direct pour les habitants et habitantes du pays, et il convient également, en complément, de cibler plus précisément la dimension charges dans la définition de ces aides.

En effet, la Cour des Comptes elle-même considère que le forfait charges est « notoirement sous évalué ». D'après cette dernière, l'écart cumulé entre le forfait charges et le panier charges locatives de l'INSEE entre 1991 et 2004 atteint plus de 21 %. De même, d'après l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), entre 2000 et 2010, les dépenses d'énergie et d'eau des ménages ont progressé de 39 % en 10 ans, mais le forfait charges des aides personnelles n'a été revalorisé que de 11 %, aboutissant à une perte de 800 millions d'euros d'APL par an en 2010 pour les allocataires. Du fait des sous-indexations successives survenues depuis les années 1970, le forfait charge est

sous-dimensionné aujourd’hui et représente d’après l’Union Sociale pour l’Habitat moins de 50% des charges réellement acquittées par les ménages.

Compte tenu des hausses successives des prix de l’énergie et des loyers, seule une revalorisation substantielle des aides pourra permettre aux ménages modestes de faire face à leurs dépenses.

Par cet amendement d’appel, nous proposons donc d’abonder l’action 01 du programme 109 “Aide à l’accès au logement” de 1 milliard d’euros en AE et en CP. En contrepartie, l’action 12 du programme 177 “Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables” sera diminué de 1 milliard d’euros en AE et en CP. Nous appelons cependant le gouvernement à lever le gage.